

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 22 (1951)

Heft: 7

Erratum: Fromages du Jura

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fromages du Jura

Par suite d'une très regrettable omission, le nom de l'auteur de l'étude sur les fromages du Jura, parue dans notre bulletin de juin, n'est pas mentionné dans tous les exemplaires du tirage. Nous nous en excusons sincèrement auprès de l'auteur, Monsieur Amédée Membréz, fonctionnaire retraité des archives de l'Etat de Berne, actuellement à Fribourg. Nous nous en excusons aussi auprès de nos lecteurs.

La rédaction.

Rapport annuel pour 1950 de la Caisse d'assurance-maladie « La Jurassienne » présenté à la 3e assemblée des délégués le 23 juin 1951, à Saint-Imier

Mesdames, Messieurs, chers délégués,

Les belles assemblées de Bienne en 1949, de Porrentruy en 1950, ont été pour nous un précieux encouragement et c'est sur ces impressions de réconfort et de confiance que nous nous sommes remis au travail, car d'importantes tâches nous attendaient cette année.

Nous ne pouvons, en ce jour, retracer l'historique de notre société « La Jurassienne » ; notons en passant, vu le développement sans cesse croissant de nos membres, que la création de notre Société était bien nécessaire à notre population du Jura et des environs de Bienne.

Le 5 janvier	1946	nous avions	86 membres
31 décembre	1946		609
31 »	1947		1046
31 »	1948		1431
31 »	1949		3428
31 »	1950		4510

et actuellement 4940 membres.

Notre plus récente statistique nous indique : 2488 hommes, 1805 femmes, 647 enfants.

« La Jurassienne » ne s'est pas bornée à travailler en vase clos. En vue d'une fructueuse collaboration avec d'autres sociétés sœurs et en vue de nous intéresser à l'assurance-maladie en général, nous faisons partie de différents organismes.

Nous sommes membres :

de la Fédération jurassienne des Sociétés de secours mutuels ;
de la Fédération romande des Sociétés de secours mutuels ;
de l'Association cantonale des caisses-maladie et du Concordat ;
de la Caisse d'assurance pour la lutte contre la tuberculose (C.T.).

Nous offrons à nos membres en cas de maladie :
le 80 % des frais pour soins médicaux et pharmaceutiques ;
une indemnité journalière de Fr. 1.— à Fr. 12.— ;
la couverture des frais de pension dans les établissements hospitaliers
de Fr. 2.— à Fr. 12.— ;
une assurance au décès de Fr. 100.— à Fr. 1000.— ;